

COMMUNE DE AULNAT

Arrêté numéro : Urba 2025-11

REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de AULNAT
Dossier n° PA06301923G0001
Date de dépôt : 12/06/2023
Date d'accord : 03/09/2023

Demandeur : SARL NASCAR
Pour : lotissement 18 lots à bâtir et 1 lot
espaces communs ,
Adresse : rue du Pré Chapoux à Aulnat

ARRÊTÉ autorisant la vente ou la location des lots par anticipation

Le maire de Aulnat ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.442-1 et suivants, R.442-1 et suivants ;

Vu l'arrêté de permis d'aménager en date du 03/09/2023 ;

Vu la demande présentée le 06/08/2025 par la SARL Nascar représentée par Monsieur CARLET Jacques, sollicitant l'autorisation de procéder à la vente ou à la location des lots par anticipation ;

Vu l'attestation de garantie d'achèvement pour les travaux de l'ensemble du lotissement présentée par la SARL Nascar représentée par Monsieur CARLET Jacques en date du 06/08/2025;

ARRETE

Article 1 : Le lotisseur est autorisé à procéder à la vente ou à la location des lots.

Article 2 : La caisse d'épargne Auvergne Limousin devra mettre les sommes nécessaires au financement des travaux à la disposition de l'une des personnes visées à l'article R.442-15 du code de l'urbanisme au plus tard le 15/08/2025.

Fait, le 08/08/2025

Christine Mandon
Maire d'Aulnat



Le lotisseur fournira à l'acquéreur un certificat attestant, sous sa responsabilité, l'achèvement des travaux concernant les équipements desservant le lot.

Ce certificat sera joint à la demande de permis de construire.

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

Berger
Lefrault

ID : 063-216300194-20250808-URBA_2025_11-AR